



COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIALE DU 15 OCTOBRE 2020

DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

Madame la Ministre, Monsieur le Directeur,

Alors que l'action sociale interministérielle se trouvait en début d'année bien mal engagée budgétairement, les mesures exceptionnelles prises cet été sous la demande insistante des organisations syndicales ont permis de remettre un certain nombre de prestations essentielles dans la bonne direction et d'éviter un bilan 2020 catastrophique.

Pour cela, des mesures exceptionnelles ont été engagées suite à nos revendications répétées afin de rétablir une certaine justice pour les agents de la FPE dans le sens d'une meilleure adéquation entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle :

- Garde d'enfants (bonification et simplification du CESU)
- logement (réservation de logements pérennes en Île-de-France)
- restauration (protection des convives en RIA)
- loisirs (CV, bonification de 100€ pour les moins de 45 ans)

Pour autant, il reste beaucoup à faire dans le domaine. Raison pour laquelle les organisations syndicales du CIAS, n'attendent pas 2021 pour vous présenter de nouveaux projets concrets pour redynamiser le chèque vacances, répondre à la hauteur des attentes en matière de garde d'enfants, apporter des solutions aux agents en matière de logements pérennes tant en Île-de-France que dans les régions en tension.

La question de la restauration des agents durant leur temps de travail devra faire l'objet d'une réflexion approfondie pour adapter leur prestation aux attentes et aux évolutions (travail à distance) et éviter que les RIA ne soient en difficulté (surcoût du fonctionnement, dénonciations de conventions, besoin d'accompagnement des AGRIA).

Dès ce dernier trimestre 2020, nous demandons que la DGAFP soit particulièrement à l'écoute des propositions qui pourront lui être soumises par les représentants des personnels.

L'État employeur doit répondre aux besoins des agents.